



AVENANT A LA
CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE
2015 - 2017

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Rouen, représentée par Madame Christine DE CINTRE, Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2016, en vertu de l'arrêté de délégation du 5 avril 2014.

ci-après dénommée par les termes «**la Ville**»,

d'une part,

ET

L'association «BABY RECRE», dont le siège est situé 5, rue Racine, 76000 ROUEN, représentée par Madame Jennifer PICARD, Présidente, habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 24 avril 2014,

ci-après dénommée par les termes « l'Association »,

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

Pour l'année 2016, un acompte sera versé avant le vote du budget primitif prévu au Conseil Municipal du 21 mars 2016.

TITRE I –DISPOSITIONS GENERALES

Article 4 modifié de la convention :

- Le montant du concours financier pour l'année 2016 est arrêté dans l'article 15 de la convention.
- Ce concours fait l'objet d'une notification adressée par courrier à l'association.

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 15 modifié de la convention :

Pour l'année 2016, sous réserve des dispositions de l'article 7 de la convention originelle, il est procédé au versement de la subvention de la façon suivante :

- Un acompte correspondant à 40 % du montant de la subvention votée au budget 2015, soit 15 200 €, après le Conseil Municipal du 22 février 2016,
- Avant la fin du mois de mai 2016, un acompte correspondant à 40 % du montant de la subvention votée lors du budget 2016,

- Le solde, dès réception des documents comptables de l'Association, relatifs au dernier exercice clos.

Pour l'année 2017, sauf avenant spécifique, le versement des subventions s'opèrera tel que défini initialement dans la convention originelle.

Fait à ROUEN, le

, en cinq exemplaires

P. LE MAIRE DE ROUEN
par délégation

P. LA PRESIDENTE,

Christine DE CINTRE
Conseillère Municipale
Déléguée à la Petite Enfance

Jennifer PICARD
Présidente